

02 NOV. 1983

3032 /12.06.02

L
12/11/83

VI du 12 Septembre 1983
et son annexe

Monsieur NDORUHIRWE Second
Directeur du Centre de Formation
de la Jeunesse de NYABISINDU
BUTARE

Situation des Veilleurs.

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre dont
la référence et l'objet sont ci-émargés, je vous demande dès réception
de la présente de donner une demande d'explication à chacun des veil-
leurs dont la régularité au service accuse des manquements.

Par la suite, des dispositions
appropriées seront prises en conséquence.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.



/M.J/

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Kigali, le

No /12.06.02

Réf. No : VI du 12 Septembre 1983
et son annexe
Annexe :
Objet : Situation des Veuilleurs

Monsieur NDORUHIRWE Second
Directeur du Centre de Formation
de la Jeunesse de NYABISINDU
B U T A R E

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre dont la référence
et l'objet sont ci-émargés, je vous demande dès réception de la présente de donner
une demande d'explication à chacun des veilleurs dont la régularité au service accuse
des manquements. Il s'agit de : Monsieur NTANSHUTI François

Monsieur RWAMANYWA Martin

Monsieur NYAMASWA Uziel

Monsieur KUNYABARENZI Nahason

*Par la suite, des dispositions appropriées
seront prises en conséquence.*
~~Une suite urgente m'obligerait.~~

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILIYIMANA Augustin
Major BEM.



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 KIGALI

Réf. N° : V-L du 12 septembre 1983
Annexe : et son annexe
Objet : situation des veilleurs

Monsieur Ndonkhuwe
Second, Directeur du
Centre de Formation de
la jeunesse de Nyabisindu
Butare

Jacqueline
Projet 12-10-83

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre dont la référence et l'objet sont ci-échangés, je vous demande dès réception de la présente de donner une demande d'explication à chacun des veilleurs dont la régularité au service accuse des manquements. Il s'agit de :

- Monsieur NTashuti François
- Monsieur Kwanonywa Bartini
- Monsieur Nyamaswa Vziel

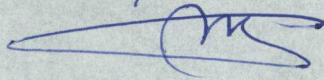
Une suite urgente m'obligerait

Le ministre de la jeunesse
et des sports
Ndindiliyimana Augustin
Ndayi BEM

Référence : VL du 12 septembre 1983
et son annexe.

objet : situation des
veilleurs.

Retour à Kofa pour
mise au point
11/10/83



Kyali - - -

N° - - / 12. 02

Monsieur NDOMBIWE second,
Directeur du centre de
formation de la jeunesse de
Nyalisindu
BUTARE

Monsieur le Directeur,

Référence : ~~Faisant suite à votre lettre dont la référence~~
~~fait l'objet d'un rapport portant sur la~~

~~situation des veilleurs au centre de formation des~~
~~jeunes de Nyalisindu, de M. URUKALI et de l'ancien Cercle~~
~~d'explication, et me transmettes par votre lettre du 12/09/1983~~
~~messieurs NTANSHUTI François, NYARABAZI Bahason,~~
~~le honneur de vous demander d'expliquer d'abord~~
~~aux intéressés indisciplinés une demande d'explication~~
~~afin qu'ils expliquent officiellement les raisons de~~
~~leur manquement.~~

Une suite urgente m'obligerait.

Le ministre de la jeunesse
et des sports
Ndindilizimana Augustin
Kagame B.E.H

Nyabisindu, le 12/09/1983.

JEF
Préparer lettre
20/9/83

Ecrire au Dir. Second

Qu'il faut d'abord leur
écrire des lettres de
demandes d'explication
pour attester officiellement
leur manquement.

A traiter par D. G. J.
Date entrée: 19/9/1983
N° Classement: 4573/72.94

5/10/83

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
RIGALI.-

Pwais

Notifier au Directeur du
Centre les observations du
Ministre: demande
d'explication aux veilleurs
dont les noms ont
soulignés -
21/09/83

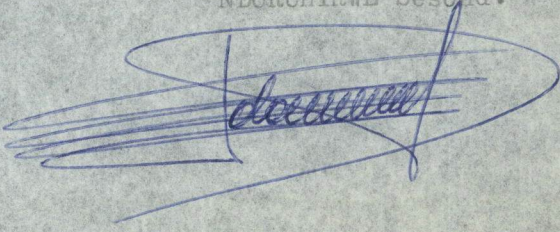
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le rap-
port détaillé portant sur la situation des veilleurs du Centre de Formation des jeunes de
Nyabisindu, de l'Urukali et de l'Ancien cercle dryvers.-

En effet, Monsieur le Ministre, dès mon affectation
au C.F.J. de Nyabisindu, j'ai remarqué que certains veilleurs négligent complètement leur
travail et le Chef de Bureau Formation en mission à Nyabisindu m'a demandé de faire un rap-
port détaillé sur cette situation.-

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
de mon profond respect.-

Le Directeur du Centre de Formation
de la Jeunesse de Nyabisindu
NDORUHIRWE Sésand.-



- Rapport détaillé de la situation des Veilleurs. -

Arrivant ici et après avoir remarqué la négligence volontaire et l'ignorance du travail, j'ai procédé à la date 23/08/1983 à une permutation de ces veilleurs comme suit:

- A l'Urakali: KANYAMURERA Edouard et NSENGIYUNVA Alfred(journée) + RWAMANYWA Straton et RUSAGARA Evariste(nuit).
- A l'ancien cercle dryvers: RWAMANYWA Martin(nuit) et NYAMASWA Uziel(journée)
- Au C.F.J. de Nyabisindu(M.S.J.D.): NTANSHUTI François, HARELIMANA Paul et MUNYABARENZI N.

- L'ancienne situation. -

A L'urukali: NTANSHUTI François et NSENGIYUNVA Alfred(Journée)

RUSAGARA Evariste et MUNYABARENZI Nahason(nuit)

Au Cercle: KANYAMURERA Edouard(journée) et RWAMANYWA Straton(nuit)

A M.S.J.D.: HARELIMANA Paul, RWAMANYWA Martin et NYAMASWA Uziel

Ils avaient une organisation que le Directeur de Kavumu avait accepté, l'un travaillait la journée, 2 autres la nuit et se succédaient ainsi.

-Les raisons qui m'ont poussés à faire cette permutation, sont les suivantes:

A RUKALI NTANSHUTI François travaillait rarement, il prenait son propre programme sans même m'avertir. En plus il avait prêté presque tout le matériel du Centre sans m'avertir. Toutefois, il revenait ^{au service} avec un excès d'alcool. MUNYABARENZI Nahason lui aussi l'accompagnait au cabaret de façon que le 12/08/1983, je les ai attrapés dans ce cabaret vers 20h30' du soir. Si je compare leur situation après et avant la dite permutation, je vois qu'ils n'ont rien changé sur la situation, par exemple, Monsieur NTANSHUTI qui a déserté du service 2 jours successifs et MUNYABARENZI Nahason qui vient au service à l'heure voulue.

NSENGIYUNVA Alfred et RUSAGARA Evariste, ils travaillaient bien.

Au cercle: RWAMANYWA Straton et KANYAMURERA Edouard aiment beaucoup leur travail et c'est pourquoi dans cette permutation ils ont été envoyés à Rukali pour sauver la situation qui s'aggravait.

A M.S.J.D.: RWAMANYWA Martin et NYAMASWA Uziel s'absentaient trop au service même quand vous passâtes à ce centre, c'était NYAMASWA Uziel qui devait être là. Après mon arrivée, j'ai remarqué pas mal d'absences et de retard de ces Messieurs au Service.

Le 12/08/1983, je ^{me} suis rendu à ce centre vers 22 h 30' du soir et j'ai constaté que Monsieur RWAMANYWA Martin n'y était pas. Seul NYAMASWA y était, mais dormait comme un Loir.

Quant à HARELIMANA Paul, il travaille bien malgré sa vie actuellement malade.

Ce qui m'inquiète fort est que cette permutation n'a rien changé pour ses indisciplinés.

Propositions:

Je vous demanderais Monsieur le Ministre, de bien vouloir remplacer ces éléments inactifs et indisciplinés par d'autres plus capables.

Veillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Fait à Nyabisindu, le 12/09/1983

Le Directeur du C.F.J. Nyabisindu

NDORUHIRWE Segond.-